

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11/04/2023

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 05/04/2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quorum atteint

Présents (15) :

- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Paul MARTINEZ
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Jean-Pierre CAMBON
- Jean-Luc DELAGNES

- Eddy GOMMERET : pouvoir à Patricia BELKADI
- Emilie BRIGNARD : pouvoir à Karine TURLAIS
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Patrick MOREAU : pouvoir à Marc OLIVIER
- Pascal PANTHENE : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Serge PRIVAT : pouvoir à Jean-Luc DELAGNES

Absents (7) :

- Sylvie VALETTE
- Norbert ISERN
- Anne MACIAS
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Flavien MERCADIER
- Julien SAVARD
- Marion LIGIER

Monsieur le Maire William ARS ne participe pas au vote.
Président de séance : Olivier DELMAS

Absents représentés (6) :

Secrétaire : Patricia BELKADI

DELIBERATION N°2023-24 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Maire procède à la présentation du compte administratif et du compte de gestion du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montpellier concernant le budget de la Commune pour 2022.

Le compte administratif et le compte de gestion font apparaître les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 PAR SECTION :

- Investissement.
 - Dépenses : 2 234 601,60 euros.
 - Recettes : 489 810,25 euros.
 - Résultat : 1 744 791,35 euros (déficit).
- Fonctionnement.
 - Dépenses : 5 825 133,61 euros.
 - Recettes : 6 289 330,45 euros.
 - Résultat : 464 196,84 euros (excédent)

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2022 : -1 280 594,51 euros.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil pour permettre aux Conseillers municipaux de procéder au vote.

Le Conseil élit Olivier DELMAS président(e) de séance à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil Municipal, après constat de l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion, d'approuver, le compte administratif 2022 de la Commune. Ces deux documents sont annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} Adjoint, Président de séance,


Olivier DELMAS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.